

|                               |   |
|-------------------------------|---|
| Nb de conseillers en exercice | 9 |
| Nb de conseillers présents    | 9 |
| Nb de suffrages exprimés      | 9 |

## **COMMUNE DE PRUNIERES**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance n°2 du 5 mars 2026  
Délibération n°2 de la séance (2026-011)

L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

**Étaient présents** : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Robert FRAYSSINES, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Michel de RANCOURT, Evelyne PALMAS, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER

**Étaient absents ou représentés** :

**Secrétaire de séance** : Michel de RANCOURT

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : 26 février 2026

**Objet** : **Mandat au Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Hautes-Alpes pour le lancement d'un contrat-cadre de prestation sociale sous la forme de titre restaurant**

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment l'article L452-42 ;

**Vu** la délibération n°2025-04 du 29 janvier 2025 relative à l'adhésion de la Commune au contrat-cadre titres restaurants mis en place par le Centre de gestion des Hautes-Alpes ;

**Ayant été informés** que le marché des titres restaurants actuels géré par le Centre de gestion et dont le titulaire est la société Edenred arrivera à terme au 31 décembre 2026 et que le Centre de gestion doit relancer une nouvelle procédure de consultation pour les titres restaurant ;

**Considérant** la proposition du CDG 05 visant à négocier un contrat cadre, ouvert à l'adhésion facultative des collectivités,

**Considérant** l'intérêt, notamment financier, de participer pour la commune à cette mise en concurrence avec prise d'effet au 01/01/2027,

Le titre restaurant permet aux salariés d'avoir accès à un repas complet lors de leur pause déjeuner, avec un coût diminué grâce à la participation de l'employeur, non soumise aux charges sociales en fonction du montant accordé.

Le CDG 05, conformément à l'article L452-42 du code général de la fonction publique, procède à la présente consultation en vue de proposer un contrat cadre d'action sociale sous la forme de titres restaurant en direction des personnels territoriaux des collectivités et des établissements publics des Hautes-Alpes qui en auront exprimé le souhait.

Monsieur le Maire propose ainsi de donner mandat au Centre de gestion en vue de lancer une procédure de passation d'un contrat cadre de prestation sociale sous la forme de titres restaurant pour le compte de la commune de Prunières à effet au 01/01/2027.

Ce mandat est sans engagement.

Les caractéristiques précises du contrat cadre seront communiquées au terme de la procédure menée dans le respect des règles de la commande publique. La collectivité pourra alors décider de son adhésion et des modalités de cette adhésion.

**Après lecture faite, les membres du Conseil municipal, après en avoir délibéré :**  
**9 voix Pour                      0 abstention                      0 voix Contre**

- **CHARGENT** le Centre de gestion des Hautes-Alpes de négocier un contrat cadre de prestations sociales concernant l'acquisition de titres restaurant pour les agents territoriaux de la Commune de Prunières.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents.  
Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

**Prunières, le 9 mars 2026**

**Le Secrétaire de séance**  
**Michel de RANCOURT**

**Le Maire**  
**Jean-Luc VERRIER**

